

Commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté

**Mardi 19 mars 2024, Salle des séances du Conseil
Régional BFC
Dijon**

Compte-rendu

Pièce jointe : diaporama de séance

Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément des informations qui figurent dans le diaporama joint.

Ont participé à la réunion :

Co-présidents :

M. le Préfet de région (excusé), représenté par Mme Anne COSTE de CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales,

Mme la Présidente du conseil régional, Mme Marie-Guite DUFAY.

Membres titulaires présents avec voix délibérative :

Blandine AUBERT (DRAAF), Jean-Philippe BAZOT (FIBOIS), Martial BLONDELLE (PRO ETF BFC), Michel BOURGEOIS (URACOFOR), Christian BULLE (forestiers privés de Franche-Comté), Françoise BUSSY (Autun-Morvan-Écologie), Frédéric CAVAGNAC (chambre régionale des métiers et de l'artisanat), David CHAVOT (industries du bois), Philippe CURTELIN (DREETS BFC), Laurence DERBECQ (chambre régionale de commerce et d'industrie), Denis D'HERBOMEZ (industries du bois), Jean-Claude GAY (conseil départemental de la Haute-Saône), Christian LAGALICE (fédérations départementales des chasseurs), François LAVRUT (chambre régionale d'agriculture), Marie LEYS (salariés de la forêt et des professions du bois, EFA-CGC), Vincent LIEBARD (IGN, personne qualifiée n°3), Jean-Daniel MAIRE (SIDEK du Jura), Thierry MAIRE du POSET (conseil départemental du Doubs), Hadrien MAURIAC (DREAL), Pierre NAUDET (producteurs de plants forestiers), Émilie PHILIPPE (présidente du CNPF BFC), Philippe PUYDARRIEUX (directeur du Parc national de forêts, personne qualifiée n°2), Jean-Pierre RAOULT (conseil départemental de l'Yonne), Roland SUSSE (experts forestiers), Philippe RUCH (ADEME).

Membres suppléants présents avec voix délibérative : Jean-François BOQUET (ONF).

Pouvoirs : *aucun*

SOIT 28 VOIX DELIBERATIVES / 47 : QUORUM ATTEINT

Membres suppléants présents sans voix délibérative :

Isabelle BEUNICHE (FNE Bourgogne), Rosane BOISTOT (forestiers privés de Franche-Comté), Christian DUBOIS (FIBOIS), Anne-Catherine LOISIER (URACOFOR).

Membres invités :

Aurore ABIBON (conseil départemental du Doubs), Sylvain AUGOYARD (Pro ETF BFC), Sophie BARABAS (SAFER BFC), Samar BENALI (conseil départemental du Doubs), Soraya BENNAR (CNPFF), Nicolas BLANCHARD (PNR du Morvan), Thierry BORDOT (PETR Pays des Vosges saônoises), Élise BOURGUEIL (PETR Seine-et-Tilles), Julien COURTET (RHD productions), James DAT (CMQ Forêt-Bois), Lucie DIETZ (Parc national de forêts), Alain DUVAL (SAFER BFC), Béatrice FERNIOT (PETR du Doubs central), Daniel KIELBASA (EPLEFPA de Velet), Jean-Philippe LACHAIZE (EPLEFPA de VELET), Sabine LEFEVRE (chambre d'agriculture 25-90), Sylvain MATHIEU (conseil régional), Delphine MICHAUD (FIBOIS BFC), Léa MINARD (PETR Seine-et-Tilles), Nathalie MIONETTO (FCBA), Jérôme MOLLARD (ONF), Mickaël POISSONNET (URACOFOR), Jean-Luc SAUBLET (ADEME), Emmanuel THOORIS (OFB), Patrice VOISINET (PRO ETF BFC).

Services de l'État :

DDT 21 : Anélise TACONET, DDT 71 : Céline LACORNE, Jonathan DUHAMEL, DRAAF : Pierre ADAMY, Pierre LAMBARÉ, Catherine MERCIER, Mathieu MIRABEL, David ROCOPLAN, Lionel RAYNARD, SGAR : David CHEVRIER.

Services du Conseil régional :

Lucie BIDAL, Nicolas BEAUPAIN, Sandrine BLANCHOT, Mathilde BOURDIOL, Anne-Hélène BUNOD, Jean CROISEL, Danielle LAMALLE, Tristan MERRIEN, Pierre PECRIAUX, Paul LAPAICHE.

Excusés :

André ACCARY (conseil départemental de la Saône-et-Loire), Philippe ALBERT (conseil départemental du Jura), Vincent BENARD (DDT 70), Vincent CHAUVET (parcs naturels régionaux), Jérôme CHEVALIER (Lycée du bois de Mouchard), Marie-Christine DALLOZ (conseil départemental du Jura), Louis DENAUD (école des Arts et Métiers de Cluny), Cyril GILET (salariés de la forêt et des professions du bois, SNUPFEN Solidaires), Émilie GRAF (conseil départemental de Haute-Saône), Éric GUYOT (pays Val de Loire Nivernais), Lucienne HAËSE (Autun Morvan Écologie), Rémi PETITRENAUD (FNB), Éric PETOT (DDT 90), Bernadette ROBIN (DDT 71), Charles PIQUARD (PETR du Doubs central), Claire SCHOUWEY (conseil départemental du Jura), Laurent SEGUIN (parc naturel régional du Ballon des Vosges), Martial TAULEMESSE (FIBOIS BFC).

Introduction

Mme DUFAY ouvre la séance. Elle indique que cette Commission s'ouvre dans un contexte de mobilisation autour de la filière forêt-bois. Dans le cadre de la planification écologique, la forêt est vue en région comme un levier essentiel, à la fois en termes de production de ressources, et de protection de la biodiversité. Elle mentionne le récent rapport de la Chambre Régionale des comptes sur l'état de la forêt régionale qui préconise un certain nombre de mesures. Mais le Conseil Régional n'a pas attendu ce rapport pour se mobiliser et a fait de la forêt une grande cause régionale dans le cadre du mandat en cours. La Bourgogne-Franche-Comté est une des principales régions forestières au niveau national, mais aussi très menacée par les premiers effets du changement climatique, plus que les autres régions métropolitaines. Les forêts sont les alliées de l'économie, du climat et de la biodiversité, par le rôle qu'elles jouent dans les cycles de l'eau et du carbone. La forêt régionale connaît des dépérissements importants. La capacité de stockage de la forêt régionale diminue, et le risque incendie ne cesse de monter. Protéger ne veut pas dire arrêter d'exploiter, mais il faut s'ajuster à la diminution de l'accroissement naturel. Il convient de moins perturber, de diversifier les forêts et d'encourager le mélange d'essences pour encourager la résilience, d'utiliser les bois dépérissants et de favoriser les circuits courts (bois énergie). Il faut encourager des méthodes sylvicoles douces, et de limiter les coupes rases. Elle fait le constat d'un manque de graines et de plants forestiers en région. La sécherie ONF de la Joux, outil unique en région, nécessite des efforts de modernisation importants. Elle souligne l'importance de l'équilibre sylvo-cynégétique et de sa prise en compte pour garantir le renouvellement des forêts. Il faudra mieux intégrer le risque incendie en forêt. Elle indique que sur tous ces sujets Etat et Région travaillent de concert. Les exercices de territorialisation de la planification écologique conforteront la place de la forêt, notamment dans les ateliers « mieux produire », « mieux préserver », « mieux se loger ». Elle indique que la Région se mobilise également au travers d'aides directes : réouverture du règlement d'intervention bois locaux dans la construction, ouverture prochaine de l'AAP desserte forestière, poursuite des dispositifs de sylviculture exemplaire, amplification des dispositifs d'actions collectives sur l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique, implication dans l'étude prospective avec l'Etat sur la filière. Une étude régionale sur la préservation des forêts a été lancée et rendra ses conclusions en septembre prochain.

Mme COSTE de CHAMPERON présente les excuses de M. le Préfet qui n'a finalement pas pu se libérer du fait d'une alerte sécurité. Elle remercie Mme DUFAY pour ses propos introductifs. Elle souligne les travaux communs Etat-Région sur le sujet de la forêt. L'Etat a décidé de s'engager encore plus fort dans le soutien de la filière, qui est aujourd'hui confrontée à une situation critique : dépérissements importants, mortalités, incertitude sur les marchés et manque de main d'œuvre dans les entreprises de la filière. Le Préfet a décidé à l'automne 2023 de faire de cette filière une priorité pour les services de l'Etat en région, ce qui s'est traduit de façon opérationnelle par le plan de mobilisation des services de l'Etat dont certains ont déjà entendu parler. La territorialisation de la Planification Ecologique est venue s'ajouter à cette démarche, avec là aussi une démarche commune Etat-Région. Ces démarches peuvent paraître éloignées du terrain, mais elles visent bien à répondre aux attentes de la filière. Le Contrat Régional Forêt-Bois établi en 2018 s'est vu bousculé par les crises successives que connaît la filière régionale. Désormais, Etat et Région ciblent leur action sur l'adaptation de la forêt aux effets dus au changement climatique et à la reconstitution post scolyte. Le plan d'urgence scolyte national viendra d'ailleurs répondre à la crise en cours. De même, le plan 1 Mrd d'arbres vient poursuivre la dynamique de reconstitution enclenchée par le plan de relance. Depuis France Relance l'Etat dispose de crédits importants à destination de la filière : renouvellement forestier, fonds vert... Ces orientations nationales permettent de financer les actions issues du Contrat Régional Forêt Bois. De son côté, le Plan de mobilisation des services de l'Etat se construit sur 9 chantiers opérationnels qui embrassent tous les grands enjeux auxquels la filière fait face. Mme COSTE de CHAMPERON confirme la volonté de mobiliser tous les services de l'Etat et les acteurs de la filière, pour être au plus près de leurs préoccupations comme la création en cours d'un observatoire de la ressource forestière régionale qui fera la synthèse entre les données nationales et régionales, dans un souci d'orientations stratégiques

de la filière. Tous ces projets constituent autant d'enrichissements au Contrat Régional Forêt Bois. Elle précise que le plan de mobilisation des services de l'État n'a pas vocation à remplacer le contrat, mais bien à le nourrir. Les membres de la CRFB seront contactés par les responsables des chantiers opérationnels de la démarche Etat. La volonté est bien de parvenir à des actions concrètes et opérationnelles.

Approbation des compte-rendu des CRFB des 15 juin 2023 et 13 septembre 2023

Mme DUFAY propose la validation du compte rendu des CRFB des 15 juin 2023 et 13 septembre 2023 aux membres présents. Les compte rendu sont validés à l'unanimité.

Décision prise :

Compte-rendu de la précédente CRFB approuvé à l'unanimité.
--

Déclinaison régionale de la Planification Écologique

Pierre ADAMI accueille les nouveaux participants à la CRFB. Il présente la déclinaison régionale de la planification écologique. Voir présentation en annexe.

Mme DUFAY souligne l'importance de disposer de suffisamment de plants pour l'ensemble des chantiers de plantations, et donc de conforter l'installation de la sècherie de l'ONF à la Joux. La Région porte une grande attention à cet outil d'importance majeure pour la reconstitution des forêts, unique en France et présent sur le territoire régional.

Pierre ADAMI précise que des dispositifs de soutien en direction de la sècherie sont déployés par l'Etat, qui permettront d'accompagner la modernisation de la sècherie.

Pierre ADAMI (DRAAF), Philippe RUCH (ADEME), Jean CROISEL (Conseil Régional), Tristan MERRIEN (Conseil Régional) poursuivent la présentation des dispositifs 2023 qui s'inscrivent dans le cadre de la Planification Ecologique. Voir présentation en annexe.

Bilan des aides versées à la filière en 2023 et perspectives 2024

Catherine MERCIER présente le bilan des aides versées à la filière en 2023 hors planification écologique. Voir présentation en annexe.

Tristan MERRIEN souligne qu'en 2024, les priorités communes Etat-Région pour les aides aux actions collectives 2024-2025 sont l'adaptation des forêts au changement climatique, la prévention des feux de forêts et l'attractivité des métiers de la forêt et du bois. Une information sera transmise prochainement aux porteurs de projet pour confirmer ces priorités, en amont de la Conférence des financeurs qui devrait se tenir le 23 mai matin prochain, à la DRAAF (site de Dijon).

Philippe RUCH présente les perspectives 2024 pour les financements ADEME (voir présentation en annexe).

Tristan MERRIEN présente les perspectives 2024 pour les financements du Conseil Régional (voir présentation en annexe).

Martial BLONDELLE indique que les aides aux entreprises de travaux forestiers (ETF) sont positives, mais les retards de livraison limitent l'intérêt du dispositif, avec des aides versées seulement à la réception du matériel. Le coût de la période d'attente est porté par les entreprises.

Philippe RUCH souligne que seule une avance était versée avant le projet, et le solde seulement à la réalisation du projet, c'est-à-dire à la livraison.

Mme DUFAY indique que les dispositifs du Conseil Régional suivent la même règle. Le paiement du solde n'intervient qu'une fois le projet complètement finalisé.

Martial BLONDELLE craint que cela ne pèse sur la situation des entreprises, et qu'une partie des investissements ne soient abandonnés.

Jean-Luc SAUBLET indique que l'ADEME va creuser le sujet, et réfléchir à un système de financement permettant de verser une avance supplémentaire, pour éviter le recours à des banques.

Soraya BENNAR interroge la Région sur la pérennité des aides à la rédaction des plans simples de gestion (PSG) volontaires. Suite à l'abaissement du seuil des PSG obligatoires à 20 ha, de nombreux propriétaires vont devoir faire un PSG. Est-ce que les aides du Conseil Régional pourront les aider de la même façon que les PSG volontaires ?

Jean CROISEL confirme que le dispositif d'aide aux PSG volontaires est bien prolongé. Sylvain MATHIEU indique que la demande d'extension de l'éligibilité du dispositif aux PSG compris entre 20 et 25 ha sera étudiée par le Conseil Régional.

Marie LEYS constate un manque de moyens pour protéger les sols, dans un contexte d'utilisation de machines forestières plus grandes et plus lourdes. Elle souligne l'importance de financer la modernisation de la sècherie ONF de la Joux. Elle alerte sur les problèmes des effectifs à l'ONF dans un contexte de montée des attentes vis-à-vis des personnels de l'ONF.

Philippe RUCH précise que dans le dispositif exploitation forestière et sylviculture performantes (ESPR) l'impact au sol est pris en compte pour encourager l'acquisition de matériels qui tassent moins les sols.

Sylvain MATHIEU précise qu'au-delà des aides aux investissements matériels, le Conseil Régional délivre une aide à l'installation des entrepreneurs de travaux forestiers sous forme d'une avance remboursable dans la limite de 20 000 euros.

Blandine AUBERT précise que l'Etat est bien mobilisé sur le sujet de l'attractivité des métiers de la forêt et du bois.

James DAT indique qu'un projet est en cours dans le cadre de l'AMI CMA, qui visera l'amont forestier et à renforcer l'attractivité de l'amont forestier, en lien avec les établissements et les entreprises. Ce n'est pas un projet qui répond aux enjeux immédiats, mais qui se place sur le long terme.

Mme DUFAY souligne l'importance des synergies à déployer entre le CMQ, l'Etat et la Région. Le sujet de l'attractivité des métiers techniques est fondamental, et il convient de l'aborder de manière collective et transversales aux différentes filières.

Sylvain MATHIEU fait le constat d'une augmentation de la taille et du poids des engins forestiers, et souligne l'importance de la préservation des sols. Les aides du Conseil Régional sont orientées vers des dispositifs préservant les sols. Ainsi, une entreprise faisant du débardage par câble mâât s'installe en région et vient de faire l'objet d'une subvention exceptionnelle. Il mentionne l'ouverture prochaine d'un dispositif à destination de la mécanisation des ETF.

Martial BLONDELLE souligne que l'enjeu de la portance des sols est bien pris en compte par les ETF. Pour l'attractivité des métiers, il faudra aussi moins de contraintes environnementales.

Nathalie MIONETTO souligne que les métiers de la forêt et du bois sont aussi des métiers d'innovation.

Mme DUFAY souligne l'importance de l'innovation pour attirer les talents. Dans l'industrie par exemple, la porte d'entrée du numérique se révèle plus pertinente pour attirer les jeunes.

Sévérine MERCIER indique des mobilisations en cours au niveau régional qui associent tous les acteurs de la formation et de l'emploi. Parmi les priorités identifiées : l'importance de la prise en compte des futurs départs en retraite, l'immersion en entreprise des jeunes.

Le représentant de Bourgogne-Franche-Comté Nature indique que l'environnement ne doit pas être présenté comme une somme de contraintes, et la technicité ne satisfera pas tout le monde.

Martial BLONDELLE insiste sur le fait que les entreprises de travaux forestiers se sentent les premières concernées par l'impact de leurs pratiques sur les milieux.

Mme DUFAY précise que la prise en compte de l'environnement est une question essentielle, et qui est au cœur des préoccupations des jeunes générations, dont il faudra tenir compte dans les métiers.

Mme BUSSY demande si l'école forestière de Etang-sur-Arroux aura des aides pour se relancer. Elle s'inquiète des fonds alloués au bois énergie par rapport à la disponibilité de la ressource.

Mme DUFAY annonce que le lycée du Velet à Etang-sur-Arroux sera fermé mais pas les formations qu'il dispense. Le lycée n'a pas les ressources pour continuer de fonctionner, et il vaut mieux transférer les formations à Autun. Tout est fait pour que les formations soient maintenues.

Sylvain MATHIEU précise qu'il faut trouver un équilibre concernant la place du bois énergie. C'est un débouché important pour la filière, une source d'énergie locale et qui vient se substituer à des énergies fossiles. Le Conseil Régional défend une utilisation locale de la ressource, pour éviter son transport. Il y a un sujet sur le développement des usines de production de granulés bois. Il y a un besoin pour un regard national sur ce sujet, avec la mise en place d'une cellule biomasse nationale qui pourrait arbitrer entre les projets portés par les industriels, dans la mesure où le bois est une ressource limitée. La ressource disponible en région est d'ailleurs en cours de réévaluation suite aux dépérissements massifs de ces dernières années.

Jean-Luc SAUBLET indique que l'ADEME est un financeur de l'utilisation du bois énergie, mais se dote de garde-fous afin de promouvoir des projets de petite taille et s'approvisionnant localement. L'ADEME participe au financement d'un observatoire BIBE pour suivre la filière.

Anne-Catherine LOISIER indique que le bon usage de la biomasse devient une question de niveau national. Il y a besoin d'une stratégie nationale, et un groupe de réflexion s'est mis en place pour élaborer une stratégie.

Denis D'HERBOMMEZ indique que l'augmentation de la taille des engins forestiers permet de moins parcourir les parcelles. Le sujet de la protection des sols doit donc être abordé dans sa globalité. Il indique également que parmi les projets d'usine de production de pellets qui sont annoncés, beaucoup ne devraient pas voir le jour : le prix du pellet diminue, le stock s'accumule dans les usines, et l'hiver doux a limité la consommation.

Sylvain MATHIEU souligne l'importance de la coordination inter-régionale pour l'étude des plans d'approvisionnement en biomasse.

Blandine AUBERT confirme et indique que la cellule biomasse régionale, qui regroupe des agents de la DRAAF, de la DREAL et de l'ADEME, travaille en collaboration avec les cellules des régions voisines. Elle ajoute que la cellule régionale construit une doctrine régionale afin de pouvoir statuer sur les plans d'approvisionnement en biomasse des projets sollicitant des financements publics.

Jean-Pierre RAOUT indique que dans les vallées du département de l'Yonne une partie des parcelles forestières ne sont plus entretenues. Il s'agit notamment de petites parcelles morcelées, avec des frênes. Il y a un enjeu à encourager le remembrement, le regroupement de propriétés, ou la transmission aux communes, pour assurer l'entretien et la mise en gestion de ces espaces.

Thierry MAIRE DU POSET indique que des procédures de récupération des biens vacants et sans maîtres ont été déployées avec succès dans le département du Doubs. Les délais sont importants, mais il a été possible de récupérer une quarantaine d'hectares qui sont allés enrichir le patrimoine foncier des communes.

Jean-Claude GAY indique qu'en Haute-Saône il existe une bourse forestière qui fonctionne de mieux en mieux et permet d'encourager la restructuration du foncier forestier. Elle reçoit actuellement 17 demandes de publicité par mois.

François LAVRUT indique que le sujet du regroupement est bien pris en compte dans le massif du Jura, avec un encouragement à l'installation de dessertes et au regroupement pour une gestion collective dans le cadre de la fruitière. Mais ces projets collectifs mettent beaucoup de temps à se monter, et il sera nécessaire de disposer de délais supplémentaires pour la réalisation des projets de dessertes financés dans le cadre du RDR3.

Christian BULLE souligne que l'importance n'est pas le rattachement du foncier non géré aux communes mais bien leur mise en gestion, y compris par des propriétaires privés.

Isabelle BEUNICHE souligne que les petites parcelles non gérées sont aussi des réservoirs de biodiversité. Le regroupement des propriétés devrait donc intégrer un volet restauration de la continuité écologique, et ne pas se traduire par des remplacements d'essences.

Anne-Catherine LOISIER souligne que l'URACOFOR met ses moyens à disposition pour accompagner les communes dans la récupération des biens vacants et sans maîtres.

Bilan sanitaire des forêts

Mathieu MIRABEL présente un bilan de l'état sanitaire des forêts en Bourgogne-Franche-Comté (voir présentation).

Nathalie MIONETTO précise que le hêtre fait l'objet de travaux du FCBA pour qualifier les bois déperissants. Elle souligne l'importance de la sécurité des travaux en forêt, qui devient un sujet aigüe dans un contexte de dépérissements massifs, et sur lequel le FCBA concentre ses moyens.

Martial BLONDELLE confirme que les conditions en forêt sont rendues plus dangereuses, et il est important que le public en ait conscience et prenne des précautions.

Point divers

Marie-Guite DUFAY interroge la salle sur la question de la régulation des populations de gibier en forêt.

Denis D'HERBOMMEZ précise que la régulation des populations passe par le prélèvement des femelles, ce que les chasseurs peinent à réaliser.

Christian LAGALICE critique l'affirmation de pullulation du gibier. Il constate que dans certains discours, la biodiversité s'arrête là où commence le gibier. Il y en a peut-être trop à certains endroits. Le rapport de la chambre régionale des comptes est à charge concernant la chasse. Il fait le constat que le comité

régional sylvo-cynégétique ne s'est pas réuni depuis 4 ans. Cette instance pourra servir de cadre à la reprise des discussions entre chasseurs et forestiers.

Sylvain MATHIEU indique que le comité se réunira prochainement.

Anne COSTE de CHAMPERON précise que la commission s'est réunie en 2022, et que pour qu'elle se réunisse de manière profitable, il convient que l'ensemble des membres occupent les sièges qui leur sont dévolus, et que la présence des chasseurs est indispensable.

Jean-François BOQUET note des améliorations du dialogue dans certains secteurs. Il souligne l'enjeu de la période actuelle, avec de nombreux chantiers de renouvellement forestier. La commission est un cadre propice aux discussions, mais il faut aller plus loin et identifier des zones prioritaires pour intervenir. L'observation des impacts doit être généralisée.

Christian BULLE fait le constat des désaccords entre forestiers et propriétaires forestiers au sein du comité régional sylvo-cynégétique.

Conclusion

Maire-Guite DUFAY remercie les participants et invite à poursuivre les travaux autour de cette filière, sans évacuer les sujets les plus conflictuels.